COMMISION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE
COMIFAC

PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS
PPECF

FICHE D'INTERVENTION PPECF

L'intervention

Montée en compétence des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la certification PAFC Bassin du Congo

N° contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	N° DNO	Date ANO	Date contrat	Durée	Date fin
C273	Tous	PAFC	404	27/02/25		12 mois	
Contribution PPECF € : 68.790			Budget total € : 73.290			TdR C273	

Principaux résultats attendus

- La mise à jour de la norme GDF PAFC en fonction des exigences RDUE permettra aux entreprises certifiées de justifier leur conformité avec le RDUE via leur certification PAFC ;
- La mise en conformité des exigences OC GDF avec celles du PEFC Council participera au renforcement du contrôle du travail des OC ;
- L'intégration de la certification de groupe permettra aux entreprises gérant plusieurs concessions de les certifiées sous un seul certificat.

Objectifs et principaux résultats

Contexte et objectifs de l'intervention

Dans le Bassin du Congo, les entreprises souhaitant être certifiées doivent consentir à de gros investissements en matériel et ressources humaines. Le coût peut devenir très élevé, si l'entreprise ne développe pas en interne, les compétences nécessaires. Ainsi la FAQ PAFC-entreprises permettra aux entreprises de mieux comprendre ce qui est attendu par dans les exigences PAFC et ainsi de déterminer en toute connaissance de cause le système de gestion durable vers lequel elle souhaite s'engager. En cas de choix de PAFC, les formations thématiques permettraient le renforcement de capacités du personnel cadre de l'entreprise, à moindre coût.

S'agissant des organismes de certification, BV Cameroun et Control Union ont été accrédités par le TUNAC. Ces deux organismes auront donc la capacité d'auditer les entreprises sur les exigences de la norme « PAFC-BC_NORM-002-2020_Exigences-OC-SGFD » et/ou « PEFC ST 2003-2020 - Exigences OC CoC ».

La FAQ et le guide d'interprétation permettent aujourd'hui d'harmoniser la compréhension de la norme par l'ensemble des organismes de certification et des entreprises.

Les quatre formations thématiques en ligne, permettent de :

- parcourir opérationnellement le standard et déterminer les besoins d'accompagnement des entreprises, notamment sur les spécificités de la norme PAFC-BC ;
- promouvoir les formations auprès des entreprises ;
- réaliser des test pilot avec des entreprises et auditeurs pour connaître les éventuels manques.

Commentaires de la Cellule de gestion du PPECF

Ce nouveau standard est donc aujourd'hui, pleinement opérationnel et s'installe dans le Bassin du Congo où cinq entreprises ont fait le choix, avec l'appui du PPECF, de l'obtenir avant juin 2024.
Son succès relatif, peut s'expliquer par la philosophie de la norme qui offre aux entreprises un outils opérationnel structurant, adapté au contexte et prenant en compte les principaux fondamentaux du développement durable. De

plus, la norme PAFC n'intègre pas des indicateurs tel que la motion n° 65 du FSC-FM, qui, sans une adaptation, pourrait fragiliser la pérennisation de la certification FSC-FM dans la sous-région.

A noter que le PAFC-BC devance quelque peu, le standard FSC-FM sur la question de la lutte contre le réchauffement climatique, en introduisant les indicateurs ci-dessous :

7.3. L'organisation minimise les impacts négatifs sur les stocks de carbone forestiers et les émissions de GES afin de préserver la capacité des forêts à stocker et séquestrer le carbone sur le moyen et long terme.

(Exigence) 7.3.1 L'organisation doit réaliser un bilan des émissions des GES sur l'ensemble de ses activités inclues dans le domaine d'application du SGFD, identifier et mettre en œuvre des mesures d'atténuation appropriées de ses émissions de GES, selon les directives y relatives en annexe 2.

(Exigence) 7.3.2 L'organisation doit produire une cartographie des stocks de carbone estimés de l'UGF, qui inclut *a minima* les stocks de carbone aériens et identifie les stocks de carbone particulièrement importants. Les directives pour cette cartographie sont indiquées en annexe 2.

(Exigence) 7.3.3 La capacité de la forêt à stocker et séquestrer le carbone aérien à moyen et à long terme doit être sauvegardée en équilibrant les taux de récolte en fonction de la croissance, en utilisant des mesures de gestion appropriée et des mesures d'exploitation forestière à impact réduit.

(Exigence) 7.3.4 L'organisation doit faire une utilisation optimale de ses ressources sur le domaine d'application de son SGFD en vue de réduire les émissions de GES.

(Exigence) 7.2.5 L'organisation doit identifier et produire une cartographie des zones de tourbières présentes sur l'UGF et mettre en œuvre les mesures nécessaires afin d'y minimiser l'impact de l'exploitation forestière.

(Exigence) 7.3.6 En cas de conversion forestière dans l'UGF, elle ne doit pas détruire des forêts à stock de carbone significativement important et ne doit pas excéder 5% de la superficie forestière totale des séries à vocation forestière (production, conservation, protection). La conversion doit également :

- Respecter les politiques et réglementations nationales en matière d'utilisation des terres et de gestion forestière et respecter le plan d'aménagement ;
- Ne pas avoir d'impacts négatifs sur les AFEI, culturelles et sociales et/ou d'autres aires protégées ;
- Contribuer sur le long terme à la conservation des bénéfices socio-économiques.

Pour lesquels, le PPECF a développé des outils adaptés au suivi de ces indicateurs (voir fiche **C235**)

Autres interventions PPECF en rapport avec l'Action

Titre de l'intervention	N° contrat	Prestataire (s)	Bénéficiaire (s)	Budget (€)	
				Total	Contribution du PPECF
Appui à la mise en œuvre d'une approche régionale PAFC	C128 / C142	ATIBT; TEREA; PEFC Int,	Tous	449 317 +119 200	378 250 + 119 200
Outils pour la prise en compte des problématiques carbone et GES en exploitation forestière certifiée PAFC BC	C235	TEREA	Tous	98 720	84 600

Quelques références utiles

Norme PAFC BC de Gestion Durable des Forêts

Norme PAFC BC de Chaîne de Contrôle des produits forestiers à base de bois

Exigences pour les organismes procédant à l'audit et la certification selon la norme internationale de chaîne de contrôle PEFC

Exigences pour les organismes procédant à l'audit et la certification selon la norme de gestion forestière durable PAFC Bassin du Congo

Mission de réorientation de l'intervention intitulée « Meilleure prise en compte de la certification dans les processus APV-FLEGT ».

Outre la complexité de son montage technique et financier, l'Intervention C127 porte sur des actions difficiles à mesurer tant dans l'implication de la maîtrise d'œuvre que dans les résultats devant être obtenus sur le long terme. Cette mission a tenté de réorienter l'Action, par des recommandations.

Comment préserver les forêts tropicales

Impacts sociaux de la certification du Forest Stewardship Council (Évaluation dans le bassin du Congo)

Publié par le CIFOR, le document évalue si la mise en œuvre de la certification FSC dans les UFA dans trois pays du bassin du Congo a eu des effets positifs supplémentaires sur (1) les conditions de travail et de vie des salariés des entreprises forestières et de leurs familles, (2) l'efficacité et la légitimité des institutions mises en place pour réguler les relations entre les sociétés forestières et les communautés avoisinantes, et (3) les droits des populations locales et leurs usages coutumiers des forêts.

RDUE, ce qu'il faut retenir pour la filière bois

Manuel de procédure d'obtention de l'attestation du respect des obligations environnementales et guide associé

Document de travail et liste de contrôle adaptés aux exigences des grilles de légalité de l'APV/FLEGT Cameroun

Mise en application du RDUE : nouvelles applications d'interfaces (API) pour la déclaration de diligence raisonnée

Pour une amélioration de la durabilité des plans d'aménagement forestiers en Afrique Centrale

Liens vers la bibliothèque documentaire *Tashmetum*

[PAFC BC ; certification; norme; systèmes de vérification ; applications ; EFIR ; changement climatique]